

BORDEREAU DE DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR 2026 - À DEPOSER À L'OFFICE DE TOURISME MORET SEINE & LOING

Ce bordereau de déclaration est un document obligatoire. Il doit être dûment rempli, signé et retourné quelle que soit la somme (le cas échéant préciser « 0.00 € »). Merci de joindre votre registre de fréquentation (par mois ou par séjour (indiquer par jour la somme encaissée)).

Je soussigné(e) :

Adresse :

Code postal et Ville :

Tél : E-mail :

Nom auquel le titre (facture) doit être établi (ajouter les coordonnées si nécessaires) :
.....
.....

Nom de l'hébergement :

Adresse de l'hébergement (si différente) :
.....

Classement Atout France :

Taxe de séjour applicable :

Déclare avoir collecté pour la période

Du au 2026

la somme de €

Date :

Signature :

Pour les hébergeurs qui exploitent des chambres d'hôtes ainsi que des meublés : merci de dissocier les deux activités et les sommes collectées (tous nos documents sont téléchargeables sur le site internet www.msl-tourisme.fr)

UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT A ÉTÉ MIS EN PLACE DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2023

VOTRE REVERSEMENT DE TAXE DE SÉJOUR DOIT DESORMAIS ACCOMPAGNER VOTRE DÉCLARATION.

Vos modes de reversement de votre taxe de séjour :

- Par chèque, à l'ordre du Trésor Public.
- Par virement aux coordonnées bancaires de la Trésorerie de Fontainebleau ci-dessous :

RIB : 30001 00398 C7710000000 94

IBAN : FR88 3000 1003 98C7 7100 0000 094

BIC : BDFEFRPPCCT

Avec le libellé tel que : 12200 OTMSL + votre nom + période de taxe de séjour concernée + année concernée.